

Transcription de balustre à entête du Souverain Sanctuaire International

Au Zénith de Coustellet le 18 Mars 1998 ...

Signé Gérard Kloppel

DECRET

En vertu de l'article 47 des Grandes Constitutions du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm, les frères **Jacques Lavillette** et **Alain Dumaine** ainsi que les sœurs **Paulette Qeuffeulou** et **Véronique Gaillard** sont Radiés du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm pour manquement aux traditions de notre Ordre et aux Grandes Constitutions ainsi qu'aux règlements Généraux notamment en participant à l'installation d'organismes et à des manifestations non reconnues par le Souverain Sanctuaire International du Rite.



Le Grand Maître Mondial
du Rite

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers
Souverain Sanctuaire International

Zénith de

Zénith de Constellation le 18 mars 1998, E.V. V.L.

DECRET

En vertu de l'Article 17 des Statuts Constitutifs du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm, les Frères JACQUES LAVILLETTE et ALAIN DUMAINE, ainsi que les Soeurs PAULETTE QUEFFELLOU et VÉRONIQUE GAILLARD sont radiés du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm pour manquement aux Règles de la Fraternité et aux Statuts Constitutifs Règlements Généraux notamment l'obligation à l'adhésion d'organismes et manifestations non reconnues par le Souverain Sanctuaire International du Rite.

Le Grand Maître Mondial

Gerard LOTTI

